ATLMNB	SCSLM
Protège l'intérêt public.	Fait valoir la profession et les services publics auprès du gouvernement et d'autres bailleurs de fonds.
Régie par un conseil de membres de la profession et des	Régie par un conseil d'administration élu représentant
membres du public nommés par le gouvernement.	toutes les régions du Canada.
Permis d'exercice obligatoire pour utiliser les titres protégés et	Adhésion volontaire dans la plupart des provinces (obligatoire
accomplir les actes autorisés. Inscrit les membres en fonction de	dans la Loi du NB.)
critères établis par la Loi.	Les critères et les avantages de l'adhésion sont définis par les membres.
Exige que les membres inscrits participent au programme de	Offre aux professions des occasions de formation
perfectionnement professionnel (PPP) établi par la Loi.	professionnelle continue.
Veille au respect de normes professionnelles minimales afin que le	Établit des normes en matière de profil de compétences,
public tire parti de services sécuritaires assurés par des personnes	d'évaluation des acquis et d'examens d'agrément nationaux.
compétentes.	
S'adresse au public afin de l'informer de la valeur des	S'adresse aux membres afin de répondre à leurs besoins
professionnels réglementés.	professionnels.
Doit mettre en œuvre un processus de plainte et de discipline	Processus de plainte pour les régions non réglementées, y
pour régler le cas des membres qui ne respectent pas les normes	compris les assistants de laboratoire médical.
établies.	
Protège le public en veillant à ce que les membres assurent un	Appuie le public en plaidant pour les ressources humaines adéquates
service sûr, efficace et de qualité.	en santé.
Fournit de l'information accessible au public concernant les	Fournit de l'information accessible à ses membres concernant les
professions, le registre des membres, les normes professionnelles	occasions de perfectionnement professionnel, les changements
prévues et le processus de plainte.	dans les domaines professionnels et les changements politiques
	qui touchent les professions.
Responsable devant le public, le gouvernement et les membres.	Responsable devant les membres.